



Critères de sélection portant :	Thématique	Critère de sélection	Note possible		Note maxi possible	
sur le bénéficiaire	Impact économique sur la filière	Qualité du porteur de projet. Adéquation entre les objectifs, les moyens techniques et la méthodologie employée	0 5	Non Oui	5	5
	Qualité environnementale	L'entreprise bénéficiaire s'inscrit dans une démarche environnementale reconnue notamment charte, certification entreprise, système EMAS, norme ISO	0 2	Non Oui	2	2
	Dimension collective	Le bénéficiaire est un groupement d'entreprises, d'opérateurs de la filière	0 10	Non Oui	10	10
	Cohérence des projets, contribution à la bonne gouvernance	Projet partenarial démontrant la complétude du projet, qualités des compétences, du pilotage du projet et de l'organisation du projet (calendrier)	0 1	Non Oui	1	1
sur le projet	Impacts économiques sur les filières, le développement des marchés et la compétitivité des entreprises	Le projet permet l'émergence de nouveaux marchés	0 15	Non oui	15	22
		Le projet prévoit de générer en année 3 une augmentation de la valeur ajoutée comptable de l'entreprise par rapport à la situation initiale (*)	0 5	Non Oui	5	
		Le projet est le premier de ce type dans la région	0 2	Non Oui	2	
	Impact sur l'emploi	Le projet permet de maintenir ou de créer de l'emploi	0 5 10 15	Le projet ne permet ni de maintenir ni de créer de l'emploi Le projet permet de maintenir un ou plusieurs emplois Le projet permet de créer 1 à 5 emplois Le projet permet de créer plus de 5 emplois	15	22
		Le projet permet de contribuer à l'égalité professionnelle femme/homme	0 2	Non Oui	2	
		Le projet permet de contribuer à l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap	0 5	Non Oui	5	
	Qualité environnementale	Le projet intègre un signe officiel de qualité	0 5	Non Le produit final est concerné par un SOQ	5	12
		Le projet concerne des produits ecolabellisés	0 2	Non Oui	2	
		Le projet vise à réduire les nuisances et l'impact des activités sur l'environnement	0 5	Non Oui	5	
	Dimension collective	Les résultats du projet seront présentés et il fera l'objet de publicité auprès des acteurs de la filière	0 5	Non Oui	5	5
	Cohérence des projets, contribution à la bonne gouvernance	Le projet est labellisé par un pôle de compétitivité	0 1	Non Oui	1	21
		Le projet permet d'améliorer la valorisation d'une des catégorie suivantes : - des espèces sous valorisées - des captures non désirées liées à l'obligation de débarquement -des produits de la pêche et de l'aquaculture obtenus en utilisant de méthodes ayant une faible incidence sur l'environnement	0 5	Non Oui (au moins une catégorie)	5	
		Le projet est en lien avec une démarche de certification sur l'ensemble des maillons de la chaîne du produit	0 5	Non Oui	5	
Le projet fait suite à une étude ayant obtenue l'attribution de subventions		0 5	Non Oui	5		
Le projet est en cohérence avec les orientations du PSNPDA ou les critères de sélection du PROEPP		0 5	Non Oui	5		
TOTAL :					100	100
(*)La valeur ajoutée est obtenue si on soustrait du chiffre d'affaires les coûts intermédiaires, c'est-à-dire les matières premières et les services que les entreprises ont du acheter pour produire. On appelle valeur ajoutée brute le calcul de la valeur ajoutée qui ne tient pas compte de cette usure des biens d'équipement . On parlera de valeur ajoutée nette si on déduit les dotations aux amortissements des équipements utilisés pour la production .On a donc VA = CA – coûts intermédiaires.			note éliminatoire		<40	